

Compte-rendu de la réunion

du Conseil Municipal

du 17 janvier 2013

1) Aménagement du Centre Bourg - changement de tranches

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du Centre Bourg ont débuté le 3 décembre 2012.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la nécessité technique de réaliser les travaux rue de Montfort (voiries et assainissement) dans la tranche ferme initialement prévus dans la tranche conditionnelle n° 2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Le montant limite du marché tranche ferme se trouve ainsi porté de 541 210.40 € HT à 675 369.40 € HT et le montant limite du marché tranche conditionnelle n° 2 de 907 454.64 € HT à 773 295.64 € HT.

Les délais d'exécution sont aussi modifiés de la manière suivante :

* Tranche ferme : 5 mois et 3 semaines,

* Tranche conditionnelle n° 2 : 6 mois et une semaine.

2) Déviation de Bréal-sous-Montfort - RD 62 - Convention avec le Département

Monsieur le Maire rappelle le projet de déviation du bourg de Bréal-sous-Montfort. Afin d'essayer de débloquer la situation, Monsieur le Maire a proposé au Conseil Général de réaliser rapidement une première section de cette déviation. Elle permettra d'assurer le développement de la zone d'activités du Hindré d'une part et de faciliter l'accès aux Jardins de Brocéliande (70 000 entrées en 2012) d'autre part.

Après une suspension de séance, les élus de Bréal Autrement souhaitent qu'une commission suive les négociations de ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de refuser le rond-point prévu par les services du Conseil Général,
- de réaliser dans les meilleurs délais cette première tranche de travaux, nécessaire tant d'un point de vue économique que touristique,
- d'autoriser M. le Maire à négocier le plan de financement de ces travaux avec le Conseil Général et la Communauté de Communes de Brocéliande.

3) Dénomination de voie – liaison entre le Centre Culturel et la Place St-Malo

Le Conseil Municipal par 12 voix décide de nommer la voie reliant le Centre Culturel et la Place St-Malo : "allée des Halles".

4) Lotissement "La Haie d'Isaac"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'historique des démarches entre la Commune et le bailleur social Archipel Habitat concernant la réalisation de 20 logements sociaux pour seniors au lieu-dit "La Haie d'Isaac" et les treize lots en accession.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de permis d'aménager concernant le prochain lotissement communal dressé par le cabinet COURCHINOUX.

Monsieur Roger RIBAUT souhaite que l'attribution des lots en accession soit soumise à l'avis d'une commission communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- de dénommer ce lotissement "La Haie d'Isaac",
- de valider le dossier d'autorisation de lotissement concernant le lotissement communal présenté par le Cabinet COURCHINOUX,
- de solliciter la délivrance du permis d'aménager,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune de BREAL-SOUS-MONTFORT toutes les pièces du dossier, à effectuer toutes les démarches pour l'obtention de l'autorisation de lotissement et à lancer la consultation pour les travaux.

5) Lotissement "La Haie d'Isaac" - Budget primitif 2013

L'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Il convient donc de créer un budget spécifique pour regrouper les écritures liées à la viabilisation du terrain et à la vente des lots à bâtir.

Les terrains acquis rue de Goven sous les références cadastrales YI 21, YI 116, YI 117 et YI 174 (acte de rétrocession gratuite en cours de rédaction) vont être viabilisés dans le cadre de l'opération d'aménagement qui permettra la commercialisation par la Commune de 13 lots à bâtir et la mise à disposition, d'une superficie de 1 996 m², par le biais d'un bail à construction à Archipel Habitat dans le but de réaliser un programme de logement à vocation sociale pour les personnes âgées.

Monsieur le Maire rappelle :

- que l'opération d'aménagement de lotissement fait partie des activités assujetties à la TVA, et que la vente des terrains sera soumise à la TVA sur marge,
- que la Commune dispose de l'avis des services du domaine pour un prix compris entre 135 et 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un budget annexe au budget principal dénommé : budget annexe "Lotissement La Haie d'Isaac",
- de vendre les terrains au prix de 150 € TTC le m²,
- le budget primitif du Lotissement de la Haie d'Isaac suivant :
 - * section de fonctionnement équilibrée à 1 381 710.00 €,
 - * section d'investissement équilibrée à 690 850.00 €.

6) Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2013 (DETR)

La Commission "Bâtiments Communaux" a depuis plusieurs années entrepris le remplacement des fenêtres des équipements communaux. Il est proposé pour 2013 une nouvelle tranche au Restaurant Scolaire.

Cette opération peut bénéficier de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter la DETR pour les gros travaux de remplacement des ouvertures au Restaurant Scolaire. Montant prévisionnel des travaux 50 000 €.

7) Convention de partenariat 2013 avec l'Etape

Rappel : par délibération du 31 mai 2012, le Conseil Municipal a voté la reconduction de la convention de partenariat avec l'Association l'Etape pour une intervention du chantier d'insertion et de développement local pour 695 heures à raison de 10.25 € par heure et par personne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire à l'identique la convention pour 2013.

8) Répartition des recettes des amendes de police - programme 2013

Dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de police par une aide financière du département, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer les actions en faveur de la sécurité des piétons et des handicapés suivantes :

- le parking proche du cimetière pour un montant de 32 752.80 € HT,
- la piste cyclable rue de Montfort pour un montant de 19 870.20 € HT.

Ces travaux seront réalisés dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.

9) Convention multi-services FEVILDEC pour 2013-2016

Depuis 2004, une mission de lutte contre les animaux nuisibles a été confiée à la FEVILDEC (Fédération départementale de lutte contre les organismes nuisibles d'Ille-et-Vilaine).

La Commune a été l'une des premières à soutenir cette action en souscrivant une convention multi-services. La dernière convention est arrivée à échéance en 2012.

Il y a lieu de proposer le renouvellement pour la période 2013-2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce renouvellement et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

10) Droit de Prémption Commercial

Le Conseil Municipal, à la majorité des votants, renonce au Droit de Prémption Commercial (D.P.C.) lors de la vente d'un fond de commerce "Presse, Bimbeloterie, Article de pêche, Débit de tabac, Loto" situé dans le périmètre du D.P.C.

11) Convention de mise à disposition salle du grillon pour 2013-2016

Monsieur Xavier HEBERLE, Adjoint à la Vie Associative, informe le Conseil Municipal que la convention de mise à disposition de la salle du Grillon aux associations "Le Grillon Bréalais" et "La Bobine" (délibération n° 2002/0310/68) est caduque suite au déménagement de l'Association La Bobine dans le nouveau cinéma.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans avec l'Association "Le Grillon Bréalais".

Affiché le 18 janvier 2013

Le Maire,

J. DURAND